

## Jaunisse nanisante de l'orge : d'importants vols de pucerons

Date(s)	observations 16 octobre 2017 ; semis du 24 septembre à début octobre
Réseau	18 parcelles réparties dans les localités suivantes : Hainaut (Ath, Beclers, Maubray), Brabant wallon (Jandrain, Nivelles), Liège (Crisnée, Kemexhe, Milmort, Mortroux, Pailhe), Namur (Anthée, Clermont, Corroy-le-château, Falmagne, Flavion, Foy-Notre-Dame, Rhisnes, Staves)

Les observations du 16 octobre montrent qu'il y a eu des vols importants de pucerons. L'infestation en pucerons est inférieure à 10 % des plantes colonisées dans 1/3 des sites. Dans les autres (2/3 des sites), l'infestation en pucerons oscille entre 12 et 42 % des plantes colonisées : ces champs sont situés à Anthée (42%), Falmagne (33), Flavion (33), Clermont (31), Foy-notre-Dame (23) et Crisnée (22), Mortroux (17), Pailhe (17), Rhisnes (14), Staves (16), Milmort (13), Jandrain (12).



Analyses virologiques :

- 64 pucerons récoltés dans les repousses : 0% de virulifère.
- 43 pucerons issus des premiers escourgeons levés : résultats imminents.

Le temps estival des derniers jours a donc permis une colonisation très rapide de l'escourgeon par les pucerons dont on ignore encore la proportion de virulifères. En effet, ces pucerons pourraient avoir été amenés par le vent, en provenance de régions assez lointaines. Tant que l'analyse virologique n'aura pas livré ses résultats, ces pucerons arrivés tout récemment doivent être considérés avec méfiance.

Dans cette situation, il est conseillé de profiter du passage herbicide, et d'appliquer un insecticide dans les champs dont l'infestation dépasse 10% des plantes. Là où les niveaux d'infestation sont moindres, il vaut mieux attendre encore quelques jours le résultat des analyses virologiques. Ci-après le lien vers les listes des produits phyto autorisés en céréales : [ici](#). Pour accéder à un dossier la « Jaunisse naisante » : [ici](#)

Les variétés tolérantes à la jaunisse nanisante de l'orge : **RAFAELA** et **DOMINO** ne justifient aucun traitement insecticide, même si les pucerons sont nombreux et la pression de la jaunisse, forte.

Les observations continuent. Le prochain avertissement est prévu pour le mardi 24 octobre en début d'après-midi.

**Coordination scientifique** : Groupe « ravageurs », M. De Proft

## Arrachages précoces suivis de beau temps : la mouche des semis menace !

Les dégâts de mouche des semis (*Delia Platura* Meigen) peuvent parfois s'observer dans des froments semés tôt en automne. Les pontes de cet insecte se concentrent dans les feuilles broyées de betteraves ou de chicorées en décomposition sur le sol. Elles peuvent être très abondantes lorsque l'arrachage est suivi de quelques jours de beau temps.

Les jeunes larves commencent par se nourrir des feuilles en putréfaction, puis attaquent le froment dès la germination. Ceci conduit à des défauts de levée quelquefois graves. Une attaque se produisant après la levée conduit à un jaunissement de la plus jeune feuille, puis à la disparition de plantules.

Ces dégâts peuvent être limités en enfouissant rapidement les feuilles après l'arrachage. Un traitement de semences effectué contre la mouche grise maîtrise également la mouche des semis.

**Coordonnateur du CADCO** : X. Bertel (081/62.56.85), visitez notre site : [www.cadcoasbl.be](http://www.cadcoasbl.be)

➔ **Le prochain avis est prévu pour si nécessaire le 24 octobre.**

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW/DGARNE/Dir. de la Recherche et du Développement, d'Agrisemza asbl, du BWAQ asbl, du CARAH asbl, du CRA-W, des Comices wallons, du CORDER asbl, de la FWA, de la Province de Liège – Agriculture, de ULq-GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, du POB asbl, de Réquasud asbl. **Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CADCO**

### **Formation continue - Point phytolice**

Pour consulter votre compte « phytolice » : munissez-vous de votre lecteur de carte d'identité, de votre carte et rendez-vous sur le Site [www.phytolice.be](http://www.phytolice.be) rubrique « me connecter avec eID »

En cas de difficulté, contactez le comité régional PHYTO (010/47 37 54)